Communiqué de presse



1er août 2025

Clariane place avec succès une émission obligataire additionnelle de 100 millions d'euros dans le cadre de l'emprunt obligataire venant à maturité le 27 juin 2030, portant le montant total à 500 millions d'euros

Paris, le 1er août 2025 – Clariane (CLARI.PA – ISIN FR0010386334), annonce aujourd'hui avoir placé avec succès une émission obligataire additionnelle dans le cadre de l'emprunt obligataire venant à maturité le 27 juin 2030 pour un montant de 100 millions d'euros, avec un coupon annuel de 7,875% (les « Obligations »), portant ainsi le montant total de la souche obligataire à 500 millions d'euros. Les Obligations seront assimilées et formeront une souche unique avec les obligations existantes émises le 27 juin 2025.

Le produit net de cette émission sera affecté au refinancement de son endettement existant (y compris le remboursement de ses OCEANE).

Ces Obligations feront l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur le Global Exchange Market d'Euronext Dublin.

Le règlement livraison et l'admission aux négociations devraient intervenir le 8 août 2025.

Cette émission a été menée par Morgan Stanley en tant que Sole Global Coordinator et Active Bookrunner.

Avertissement

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription des obligations dans un queiconque pays, en particulier aux Etats-Unis. Ils ne constituent non plus ni une offre de rachat ni une invitation à vendre les obligations, ni une invitation à participer à l'offre. La diffusion de ce communiqué peut, dans certains pays faire l'objet d'une réglementation spécifique et les personnes en possession de ce communiqué doivent s'informer des restrictions applicables et s'y conformer.

Le présent document contient des informations de nature prévisionnelle auxquelles sont associés des risques et des incertitudes, y compris les informations incluses ou incorporées par référence, concernant la croissance et la rentabilité du Groupe dans le futur qui peuvent impliquer que les résultats attendus diffèrent significativement de ceux indiqués dans les informations de nature prévisionnelle. Ces risques et incertitudes sont liés à des facteurs que la Société ne peut ni contrôler, ni estimer de façon précise, tels que les conditions de marché futures. Les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document constituent des anticipations sur une situation future et doivent être considérés comme tels. La suite des évènements ou les résultats réels peuvent différer de ceux qui sont décrits dans le présent document du fait d'un certain nombre de risques et incertitudes décrits au Chapitre 2 du Document d'enregistrement universel 2024 déposé auprès de l'AMF le 1er avril 2025 sous le numéro d'enregistrement D.25-0209 disponible sur le site internet de la Société (www.clariane.com) et celui de l'AMF (https://www.amf-france.org/fr). Toutes les déclarations prospectives incluses dans le présent document ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse. Clariane S.E. ne prend aucun engagement et n'assume aucune responsabilité s'agissant de la mise à jour de l'information contenue dans le présent document au-delà de ce qui est prescrit par la réglementation en vigueur.

Le lecteur ne doit pas se fier indûment à ces déclarations prospectives. Ni Clariane, ni aucun de ses administrateurs, dirigeants, employés, agents, affiliés ou conseillers n'acceptent de responsabilité quant au caractère raisonnable des hypothèses ou des opinions émises ou de la probabilité de réalisation des projections, des perspectives ou des rendements. Toute responsabilité pour de telles informations est expressément exclue. Rien dans ce document n'est, ou ne doit être considéré comme, une promesse ou une déclaration pour l'avenir. En outre, aucune déclaration contenue dans ce document n'est destinée à être ou ne peut être interprétée comme une prévision de résultats. Les performances passées de Clariane ne peuvent pas être considérées comme un guide pour les performances futures.

Les principaux indicateurs alternatifs de performance (IAP), tels que les notions « d'EBITDA », « d'eBITDA », « d'endettement net » ou encore de « levier financier », font l'objet d'une définition accessible dans le Document d'Enregistrement Universel disponible sur le site internet de la société .

À propos de Clariane

Clariane est la première communauté européenne de soin dans les moments de fragilité. Elle est présente dans six pays : Allemagne, Belgique, Espagne, France, Italie et Pays-Bas.

Avec leurs différentes expertises, les 63 000 collaborateurs du Groupe travaillent chaque année au service de près de 900 000 personnes accompagnées et soignées dans trois grands domaines d'activités: les maisons de retraite médicalisées (Korian, Seniors Residencias...), les établissements et services de santé spécialisés (Inicea, Ita, Grupo 5...) ainsi que les domiciles et habitats partagés (Ages & Vie...).

Clariane est devenue en juin 2023 société à mission et a inscrit dans ses statuts une nouvelle raison d'être, commune à toutes ses activités : « Prendre soin de l'humanité de chacun dans les moments de fragilité ».

Le groupe Clariane est coté sur Euronext Paris, Section B, depuis novembre 2006. Le Groupe a intégré l'indice SBF 120 ainsi que l'indice CAC® SBT 1.5° le 23 septembre 2024.

Euronext ticker: CLARI.PA - ISIN: FR0010386334

Stéphane Bisseuil

Directeur des Relations Investisseurs +33 6 58 60 68 69 stephane.bisseuil@clariane.com

Julie Mary

Responsable des relations presse 06 59 72 50 69 julie.mary@clariane.com

Benoît Lesieur

Directeur adjoint des Relations Investisseurs - ESG +33 6 64 80 15 90 benoit.lesieur@clariane.com

Florian Bachelet

Responsable des relations presse 06 79 86 78 23 <u>florian.bachelet@clariane.com</u>

